



**Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 09 SEPTEMBRE 2009

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M Bernard ALLARD, M Raymond BALLOT, , M Daniel BELIARD, M Jacques BRAVO, , M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Bernard GLORIEUX, , M Claude MAIRE ; M Daniel MEYER

Elus excusés : M Pierre BARBIER ; M Claude CORDIER ; M Constant JACQUET

Autres présents: M Didier ROLLET

1. Travaux

M. BELIARD dresse un état d'avancement des travaux neufs. Ainsi, les travaux sur la commune d'Etrabonne, chemin du Mouterot débiteront fin de la semaine. Il s'agit du renouvellement d'une canalisation principale en diamètre 250 mm. Les travaux de raccordement du puits P4 à Saint Vit sont programmés pour fin Septembre. Entre temps, des chantiers seront intercalés à Mazerolles pour l'alimentation du lotissement communal, en coordination avec EDF et à Chemaudin, en coordination avec la commune pour les modifications de réseaux liées à la construction des ronds points sur la route départementale. Par la suite seront réalisés les travaux à Pagney, programme 2007 et 2008, afin de limiter les nuisances dans la commune.

Autre point important, conséquence des casses récentes sur le secteur de Vaux les Prés des travaux urgents sont prévus. En effet, depuis le mois de Mai, la conduite en diamètre 250 mm de part et d'autre de la commune à subir 8 réparations. Il s'avère que son état est critique, du à une corrosion accélérée par le terrain très acide.

Il sera donc procédé, en premier lieu, aux environs du 15 Septembre à la pose d'une vanne de sectionnement côté Villers Buzon, afin de pouvoir isoler les tronçons à risque et les réparer sans couper l'alimentation de Vaux les Prés. En second lieu, avant la fin de l'année si possible, il sera procédé au remplacement de la conduite côté autoroute, soit 300 mètres de diamètre 200mm. Ce remplacement avait été mis en attente, dans la perspective des intentions du SMAIBO dans le secteur, mais l'échéance du projet étant inconnu, il est préférable pour la sécurité de l'alimentation du syndicat de procéder aux travaux, en coordination avec le SMAIBO pour positionner au mieux la nouvelle conduite par rapport aux plans futurs.

S'agissant de la traversée de l'Ognon, à Banne, une réunion avec le Conseil général de Haute Saône aura lieu mi Septembre pour définir la solution retenue.

M. BELIARD informe le bureau que l'entreprise THIEULIN a été retenue pour la rénovation de la tuyauterie, partie aval de la station de Saint Vit, qui est corrodée. Il est rappelé que la partie amont sera traitée lors du raccordement du Puits P4, par l'entreprise OGELEC.

M. ROLLET présente les conclusions de l'étude diagnostic de la bache de Courchapon. Le bureau d'études conseille à court terme de traiter les problèmes de corrosion de sous face de dalle et à moyen terme de revoir l'étanchéité globale de la bache. Plusieurs solutions sont possibles et seront étudiés.

Concernant les subventions, le Conseil général du Doubs a notifié les aides pour le programme 2008, à hauteur de 30% environ, incluant la part de l'Agence de l'eau qui participe à 25% sur 3 opérations importantes.

Concernant le programme 2009, les autorisations de démarrer les travaux ont été accordées par le Conseil général du Doubs et celui du Jura (*information arrivée après la réunion*), sans garantie d'attribution.

2. Statuts/Règlement de service.

M. DECOSTERD explique que le syndicat a été sollicité par la commune de Chenevrey-Morogne pour la réalisation de prestations de services régulières. Ceci a amené à étudier les statuts du syndicat dans lesquels, il est écrit que la commune de Chenevrey Morogne fait partie intégrante du syndicat des eaux. Cela pose un problème administratif de responsabilité du président, confirmé par les préfets du Doubs et du Jura et mérite d'être éclairci. En effet, lors de la révision des statuts en 2004, le projet prévoyait, comme dans les faits aujourd'hui, l'alimentation uniquement du hameau de Morogne. Cependant l'arrêté préfectoral parle de la commune dans son intégralité.

La solution administrative consisterait en la demande par la commune de Chenevrey Morogne de son retrait du syndicat, puis en l'établissement d'une convention de vente d'eau sur les hameaux de Morogne et la Gare. Le président fera donc un courrier en ce sens au Maire de Chenevrey. Si la commune ne souhaite pas quitter le syndicat, ce dernier devra engager les négociations nécessaires à l'exercice de sa compétence.

Le débat a aussi porté plus généralement sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la partie Haute Saône et il est rappelé que la seule conduite qui alimente les communes de ce secteur traverse l'Ognon à Banne. Les Services techniques du syndicat mettent en évidence le fait que si la plaine est inondée, il sera impossible de réparer, donc de desservir les habitants autrement que par camion citerne. Il pourrait être intéressant de sécuriser la partie Haute Saône depuis Courchapon, via Chenevrey. La réflexion et les débats sont ouverts.

Un point sur le fonctionnement de la facturation est soulevé par M. ROLLET. Il s'agit de la façon de procéder lorsqu'un abonné, un locataire, s'en va et qu'il n'y a pas d'autre d'occupant immédiatement dans les lieux.

La question est posée de savoir si l'abonnement doit passer automatiquement au propriétaire, si on doit se déplacer systématiquement pour fermer le branchement et relever le compteur, si on doit faire payer une participation, comment procéder avec les frais d'accès au service... L'idée retenue est d'étudier les modalités pratiques et le cadre juridique d'un passage automatique au propriétaire, dans l'esprit d'un relevé confiance. Ce point sera à nouveau débattu à la prochaine réunion de bureau.

Concernant l'urbanisme, M. ROLLET expose le problème d'alimentation en eau dans des permis d'aménager qui comprennent deux ou trois lots seulement.

En effet, bien souvent il existe un chemin d'accès privé et la question est de positionner au mieux le regard de comptage.

Aujourd'hui, les compteurs sont placés dans un regard en début de chemin d'accès privé. Mais cela pose des difficultés aux abonnés, notamment en cas de fuites après compteur. De plus, si le chemin change de statut, le positionnement du compteur n'est plus forcément en accord avec notre règlement qui précise que le regard est installé en limite de propriété.

Il est donc décider de mettre dès que cela est possible les regards en limite de propriété et de demander aux aménageurs d'établir des servitudes officielles pour les canalisations en terrain privé afin de permettre au syndicat d'intervenir ultérieurement. Il conviendrait peut être aussi de modifier le règlement et de laisser à l'appréciation des services techniques le positionnement du regard.

Enfin, le syndicat a été interrogé par plusieurs personnes sur la mise en place d'un tarif social de l'eau.

Il s'agirait de permettre aux personnes les plus précaires de bénéficier d'un tarif en relation avec leur situation financière. Cependant, contrairement au gaz et à l'électricité, aucun dispositif de tarification sociale de l'eau n'est prévu au niveau national par décret ou loi.

Il est donc difficile pour le syndicat d'anticiper une législation, sans maîtriser les critères d'attribution d'un tel tarif, notamment l'éligibilité des personnes, comment avoir les informations, sur quelle base réglementaire, comment suivre ces dossiers ?

Face à toutes ces questions délicates, le syndicat préfère opérer au cas par cas en établissant notamment des échéanciers de paiement avec les personnes en difficulté, et en travaillant avec les CCAS des communes.

3. Point sur les litiges en cours.

SCI les VALLYS :

Le jugement est reporté au 15 septembre

Société LISADOU :

Le syndicat a été interpellé par des avocats représentant la société LISADOU, suite à une fuite très importante après compteur que la société refuse de payer.

Pour l'instant, aucune nouvelle suite à la réponse du syndicat. Affaire à suivre.

Collectif des familles du lotissement des grands fossés de LAVERNAY:

Il s'agit d'une pétition concernant le positionnement de compteur dans un regard éloigné des habitations (environ 200m).

Rappelons l'historique de ce dossier. En 1992, Monsieur BAILLY sollicite un certificat d'urbanisme pour une parcelle sur laquelle il souhaite faire une maison. Or, le terrain n'est pas desservi par l'eau potable. Une solution provisoire est trouvée qui consiste en un branchement long depuis une canalisation passant sur un terrain attenant. Puis, en l'espace de 5 ans, 6 maisons sont construites sur le même schéma, le syndicat précisant à chaque fois que cette solution est provisoire et nécessite une extension de réseau chemin de Rappes. Cependant rien ne s'est fait.

Aujourd'hui le collectif demande que les compteurs se trouvent en limite de leur propriété, conformément au règlement de service.

Le syndicat les a reçu et tente de trouver une solution à l'amiable. Plusieurs pistes sont explorées dont celle qui consiste à installer les compteurs en limite de parcelle, tout en conservant l'alimentation à travers champs pour laquelle le syndicat prendrait l'entretien.

Une réunion sera prévue fin septembre avec le collectif, la commune et les services de la D.D.E.A. Le lotisseur est malheureusement décédé.

4. Qualité de l'eau

Un dépassement de la concentration en fer a été observé à Burgille. Le point de prélèvement, à savoir un robinet dans un garage qui sert de stockage est certainement à l'origine de cette mauvaise valeur. En effet, il n'y a pas eu de problème au niveau du fer sur d'autres prélèvements faits le même jour. La contre analyse est d'ailleurs conforme.

Sur la commune de Chancey, un dépassement de la valeur en coliformes a été noté. L'eau était néanmoins consommable. Là encore, pas de problème général sur le réseau, aucune explication particulière.

5. Personnel

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de première classe de Mlle Isabelle VIEILLE, il est décidé d'ouvrir un poste à ce grade pour la nommer dès que possible. En effet, elle donne pleine satisfaction dans sa fonction de relevé des compteurs individuels et généraux.

6. ISO 14001.

En cours, un point sera présenté à la prochaine réunion de bureau.

7. Bâtiment

M. CORDIER a rédigé un état d'avancement des travaux réalisés par rapport à son état des lieux initial. Il sera présenté à la prochaine réunion de bureau.

Quant au bâtiment pour les agents à Courchapon l'avant projet est réalisé et sera prochainement validé, pour envisager des travaux printemps 2010.

8. Communication

M. GAUTHIER présente le site internet qui est en ligne depuis quinze jours. L'adresse est <http://www.valdelognon.fr> . Il est évolutif et les suggestions de chacun sont les bienvenues pour l'améliorer. **L'administratrice du site est Mme Valérie BOUCHATON.** Ce site sera un outil de présentation et de communication avec les abonnés pour lesquels un espace est réservé.

Concernant le magazine de fin d'année, sa rédaction est en cours.

Enfin, M. GAUTHIER dresse un bilan positif de la participation du syndicat à la fête de l'eau de Marnay le 12 Juillet, où des jeux ont été proposés par le syndicat à l'intention des plus jeunes.

9. Informations diverses

Le dossier de VENERE sera présenté au Conseil Général et à l'Agence de l'eau d'ici fin septembre, ce qui permettra au syndicat de proposer un montage financier, qui sera validé en bureau. Si le projet se réalise, il s'agira d'une vente d'eau en gros.

Concernant la commune d'Emagny qui souhaite travailler avec le syndicat, nous sommes dans l'attente de la réalisation d'une étude diagnostic par un bureau d'études, afin d'examiner la situation.

Le syndicat a lancé une étude de faisabilité de création d'une microcentrale hydroélectrique sur le site de Courchapon. Cette étude est subventionnée à 70% par l'ADEME.

10. Prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 9 Octobre à 9 heures.

L'assemblée générale du syndicat aura lieu le 23 Octobre à 14h30 à COURCHAPON.

Merci de réserver d'ores et déjà cette date.